

Relevé des avis du Comité Social Territorial

le lundi 07 juillet 2025

Présents :

Représentants des autorités territoriales :

- Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion ;
- Madame Annick BRAESCH, Directrice générale adjointe au Centre de Gestion ;
- Madame Denise BUHL, Maire de la Commune de Metzeral ;
- Monsieur Michel GLESS, Maire de la Commune de Bretten ;
- Monsieur Michel HABIG, Président du SCOT Rhin – Vignoble – Grand Ballon (*pour le point 1.*).

Représentants du personnel :

- **F.A.F.P.T. :**
 - Madame Katia RAMSTEIN, Adjoint administratif ppal de 2^{ème} classe à la Commune d'Ungersheim ;
 - Madame Béatrice SERRA, Animateur à la Commune de Pulversheim ;
 - Monsieur Romuald WESSANG, Attaché à la Commune de Pfaffenheim ;
 - Madame Christiane ZINDY, Attaché à la Commune de Niederentzen.
- **C.G.T. :**
 - Madame Patricia CANGEMI, ATSEM ppal de 1^{ère} classe à la Commune de Sainte-Croix-en-Plaine.
- **F.O. :**
 - Madame Marion PERETTI, Attaché à la Commune de Raedersheim.

Excusés :

Représentants de l'autorité territoriale :

- Monsieur Antonin BOXBERGER, Juriste au Centre de Gestion ;
- Monsieur Guy JACQUEY, Maire de la Commune d'Orbey ;
- Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire de la Commune de Bollwiller ;
- Monsieur Gilles RENDLER, Directeur général des services au Centre de Gestion ;

- Monsieur Mathieu ROECKEL, Responsable des services Juridique et Carrières au Centre de Gestion ;
- Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire de la Commune de Bergheim.

Représentant du personnel :

- Madame Nathalie KERN, ATSEM ppal de 1^{ère} classe à la Commune d'Illfurth.

Participaient également :

- Madame Marie-Laure BUTTERLIN, Gestionnaire Comité Social Territorial au Centre de Gestion ;
- Madame Virginie FAVRY-FRANTZ, Gestionnaire contrats d'assurance groupe au Centre de Gestion ;
- Monsieur Edouard LIPP, Consultant – Directeur juridique du cabinet RISK Partenaires (*en visioconférence pour le point 2.A.*).

La réunion se tient à la salle polyvalente « La Vigneraie » à Wettolsheim.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Social Territorial du 27 mai 2025

- Les représentants du personnel émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2025.
- Les représentants des autorités territoriales émettent un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2025.

Point 2 : Orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire

Protection sociale complémentaire

A. CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE AVEC EFFET DU 1^{ER} JANVIER 2026

Les membres du Comité Social Territorial ont pris connaissance des propositions des candidats qui ont répondu à la consultation relative à la convention de participation.

Ils ont émis un avis favorable à l'unanimité à l'offre la mieux disante.

B. DEMANDE D'AVIS PAR DELEGATION SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable à la délégation au Président ou en son absence au Directeur et à la Directrice adjointe, membres du Comité Social Territorial, pour rendre un avis concernant la protection sociale complémentaire Prévoyance mise en place par une collectivité ou un établissement public dans les conditions exposées ci-dessus.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable à la délégation au Président ou en son absence au Directeur et à la Directrice adjointe, membres du Comité Social Territorial, pour rendre un avis concernant la protection sociale complémentaire Prévoyance mise en place par une collectivité ou un établissement public dans les conditions exposées ci-dessus.

- Les représentants du personnel émettent à l'unanimité un avis favorable à la délégation au Président ou en son absence au Directeur et à la Directrice adjointe, membres du Comité Social Territorial, pour rendre un avis concernant la protection sociale complémentaire Frais de santé mise en place par une collectivité ou un établissement public dans les conditions exposées ci-dessus.
- Les représentants des autorités territoriales émettent à l'unanimité un avis favorable à la délégation au Président ou en son absence au Directeur et à la Directrice adjointe, membres du Comité Social Territorial, pour rendre un avis concernant la protection sociale complémentaire Frais de santé mise en place par une collectivité ou un établissement public dans les conditions exposées ci-dessus.

Colmar, le 31 juillet 2025

Le Président
du Comité Social Territorial

SIGNÉ

Lucien MULLER
Président du CDG 68

La secrétaire de séance

SIGNÉ

Annick BRAESCH
Directrice adjointe du CDG 68

Le secrétaire adjoint de séance

SIGNÉ

Romuald WESSANG
Attaché à la Commune de Pfaffenheim